

## CONSULTATIONS GRATUITES EN DROIT DU TRAVAIL

# La perm des avocats fait un tabac

Un citoyen informé est un homme libre. Il peut cheminer dans les méandres du droit, apprendre à apprendre, mais sauf à être un génie, il lui faut parfois un tuteur. L'avocat est de ceux-là. Molière ne disait-il pas : *"Bon droit a besoin d'aide"*? Et il a manifestement converti les avocats marseillais, le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) des Bouches-du-Rhône et la mairie de Marseille qui ont prolongé hier de deux ans leur convention de partenariat autour des permanences juridiques mises en place dans les bureaux municipaux de proximité. Car ces consultations gratuites font un tabac. Depuis 2012, 601 rendez-vous ont été pris par des justiciables, soit une moyenne de 50 par mois. Et déjà 471 de-

puis le début de l'année. Cinq permanences sont tenues dans quatre bureaux : Canebière, Pont-de-Vivoux, Le Merlan, Désirée Clary. Et des questions qui reviennent sans cesse : 17 % portent sur le contrat de travail, 13 % sur les salaires et bulletins de salaires, 10 % sur le licenciement pour faute, 18 % de ces "demandeurs" ont entre 18 et 25 ans.

Pour Daniel Sperling, adjoint au maire chargé de l'État civil, c'est *"un dispositif qui fonctionne"*. Il en a vanté les mérites et les bons résultats. *"Nous sommes tous concernés par le droit"*, résume-t-il. Car, pour lui, ces permanences en droit social participent de ce qu'il appelle *"le mieux-vivre ensemble"*. Surtout quand la conjoncture se tend sur le marché de l'emploi. M<sup>e</sup> Natha-

lie Lauricella, avocate représentant le barreau de Marseille, aime à dire que ces permanences sont un moyen de lutter contre *"les braconniers du droit"*, tous ceux qui, sur internet, s'autoproclament juristes et font croire aux justiciables qu'ils peuvent les renseigner avantageusement. Attention, escrocs ! Quant au président du tribunal et du CDAD, Jean-Michel Malatrasi, il a dit hier la nécessité de *"connaître ses droits mais pas forcément pour aller au procès"*. Aller *"vers une justice plus soft, une sorte de low-justice"* dans laquelle le procès ne serait que l'ultime recours. Et de citer le mot d'Alfred Sauvy : *"Bien informés, les hommes deviennent des citoyens. Mal informés, ils restent des sujets."*

**Denis TROSSERO**